

## **MODE D'EMPLOI POUR LE SERVICE DE DEPOT DE FICHIERS POUR LES ENTREPRISES SANS SIRETS**

### **A qui est destiné ce service ?**

Ce service est destiné aux entreprises qui ne possède pas de SIRET. Les entreprises de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie Française et de Monaco ont des identifiants locaux mais ne possèdent pas de SIRET. Ce service était conçu pour leur fournir un moyen de déclaration dématérialisée.

### **Comment ça marche ?**

Le portail est accessible via le lien <http://dadsu.agirc-arrco.org/WebDadsu/initInscription.action>.

#### **Première étape : Demande d'accès au site**

Pour pouvoir accéder au dépôt même de déclaration, il faut d'abord s'identifier (nom, téléphone, courriel...). Suite à cette saisie, un mail avec des codes d'accès (valables 7 jours) sera renvoyé à l'adresse du courriel. Les codes d'accès permettent de s'authentifier pour effectuer le dépôt de fichiers DADSU.

#### **Deuxième étape : Chargement de déclarations**

Cette page permet de sélectionner les déclarations à déposer sur le site de la Retraite Complémentaire. Il est à noter que

- vous pouvez joindre jusqu'à 5 fichiers,
- les déclarations doivent être exclusivement Retraite Complémentaire
- les fichiers doivent être de format .txt ou .zip
- la taille maximum d'un fichier est 1 Mo

#### **Troisième étape : Réception d'un bilan**

Vous recevrez à l'adresse du courriel, un mail vous informant des résultats de vos dépôts.